

TABLEAU DE RETRAITEMENT DE CONSOLIDATION MODULE 1

THEMATIQUES	PCG/ ANC-2014-03-01	ANC-2020-01	IAS/IFRS	Retraitement
1- PROVISIONS REGLEMENTES 1.1 Provision pour hausse de prix	Cette provision permet de réduire l'impact de la hausse de prix sur le montant des stocks et sur le résultat de l'exercice (art 39 CGI), cette provision doit être reprise au bout de la 6ième année après sa constitution	Cette provision relève de la réglementation fiscale et est <b>INTERDITE</b>	Cette provision relève de la réglementation fiscale et est <b>INTERDITE</b>	A- Eliminer les dotations B- Eliminer les reprises C- Tenir compte de la fiscalité différée à comptabiliser
1- PROVISIONS REGLEMENTES 1.2 Les amortissements fiscaux	Ce mode d'amortissement permet d'amortir rapidement un bien durant ces premières années d'utilisation il procure ainsi un avantage accordé en raison des dispositions fiscales (art 39 CGI)	Les amortissements fiscaux sont <b>INTERDITS</b>	Les amortissements fiscaux sont <b>INTERDITS</b>	A- Eliminer les dotations B- Eliminer les reprises C- Tenir compte de la fiscalité différée à comptabiliser
2- ENGAGEMENTS DE RETRAITE	A-Constataion de la provision pour la totalité des engagements. Fiscalement, les dotations ne sont pas déductibles et les engagements sont non imposables	La méthode à appliquer sera celle préconisée dans <b>le manuel de consolidation</b> du groupe ou à défaut celle appliquée par la société mère (NB : Tenir compte de l'impôt différé à retraiter)	La provision doit obligatoirement être comptabilisé pour la totalité des engagements	Comptabiliser la provision et le mouvement de l'exercice suivant les choix opérés dans les comptes individuels
	B-Inscription en annexe			
3- FRAIS D'ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS	A- Rattachés au coût d'acquisition des immobilisations	Comptabilisés à l' <b>actif obligatoirement</b>	Comptabilisés à l' <b>actif obligatoirement</b>	Si comptabilisé à l'actif, aucun retraitement
	B- Comptabilisé en charge			Si comptabilisé en charge : A- Annulation charges ; B- Augmentation des amortissements C-Tenir compta de la fiscalité D- Corriger la VNC en cas de cession

TABLEAU DE RETRAITEMENT DE CONSOLIDATION MODULE 1

LET'S GO